

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02830

Société : RAT

102348

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraite

Nom & Prénom : KÉBDANI

Ayamed

Date de naissance : 01/1950

Adresse : Réidence de FAIR 5m. LAHANE 11. 35-8

HAY EL Qods CASA

Tél. : 0696589152

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : /

Signature de l'adhérent(e) : 01/01/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	02-12-21	291,40 + 61,10 T.FL: 356,50
	07-12-21	40,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

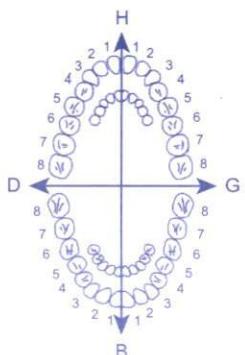
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

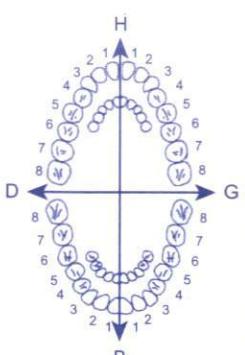
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODT.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000



[Création, remont, adjonction]

professionnel thérapeutique nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

777 05 2021 05 2024
BIOCODEX MAROC
PPV 65.10 DH

777 05 2021 05 2024
BIOCODEX MAROC
PPV 65.10 DH

code
AL FARABI

مركز فحص وتشخيص أمراض الأنف والحنجرة الفرابي
CENTRE O.R.L DIAGNOSTIC & EXPLORATIONS

Casablanca le 02/12/2021

Casablanca, le

Dr. Abdelkrim LAMRANI

Dr. Réda MOUFFAK

Dr. Hassan CHELLY
Professeur Agrégé

Dr. M. Amine HESSISSEN
Professeur Agrégé

Dr. Mohamed BENNIS
Allergologue

Madame

SAMIRA

KHARBOUCH

ECOCLAV 1g

1 sachet 2 fois par jour pendant 8 jours

ULTRA-LEVURE GELULES

2 gélules matin et soir pendant 8 jours

SURGAM 200 mg

1 comprimé 3 fois par jour pendant 6 jours

OEDES

1 comprimé par jour pendant 6 jours

SOINS LOCAUX A LA BETADINE

1 fois par jour

Pansement à vérifier dans 48 heures

(2ème Etage Clinique Al Farabi)



Angle
Boulevard Brahim Roudani
&
7, Rue Jean Jaurès
20 060 Casablanca

Tél. 0522 47 20 20
0522 47 30 30
0522 47 32 32
Fax 0522 20 18 85

cliniquespecialise@alfarabi@gmail.com

IF : 14478582

ICE : 001837199000069



Pr. H. CHELLY

O.R.L.

Centre ORL de Diagnostic et Explorations
C.O.D.E AL FARABI Casablanca
Angle Rue Jean Jaurès et Brahim Roudani - Casa
Tél : 05 22 47 20 20 - Fax : 05 22 20 18 85
INPE : 091040949

ALAOUI FDILI Mostafa
Pharmacie de Lorraine SARL
32, Bd. Raja El Mersini - Casablanca
tel : 0522 26 35 10 / 0522 22 27 51
ICE : 0023701000094



ORL
Diagnostic & Explorations

الأذن الأنف والحنجرة
التشخيص والتreatment

05/23

20042

Lot N° :
Exp :
PPV :

1150H30

PER: 12/2023
P.P.U.: 55DH40
Surgam 200mg
CP SEC B20
LOT: 210384

LOT 210384
EXP 12/2023
PPV 30.00DH

29140
65.10

35650

30.00

29140
65.10

29140
65.10



CLINIQUE SPECIALISEE
AL FARABI

MALADIE ET CHIRURGIE

NEZ - GORGE - OREILLES - LARYNX
CHIRURGIE DE LA SURDITE ET CERVICO FACIALE
CHIRURGIE ESTHETIQUE - NEUROCHIRURGIE
ALLERGOLOGIE
REANIMATION POLYVALENTE

Consultations tous les jours sur rendez-vous
Gardes des Dimanches et Fêtes assurées



6 118001 102013
Levthyrox® 50µg.
Comprimés sécables B/30
PPV: 13,40 DH

7862160336



6 118001 102013

Levthyrox® 50µg.

Comprimés sécables B/30

PPV: 13,40 DH

أمراض وجراحة
الأنف - المخربة - الأنف
جراحة السمع والوجه والعنق
جراحة جمالية - جراحة الدماغ والأعصاب
مسانية
إنعاش

الفحص يومياً بالموعد
الحراسة دائمة أيام الأحد والأعياد

Dr. M. Kharbiche

SARTRA

1340 x 3

Levthyrox 50



1 mth Month

40,20

(03 mois)

ALAOUI FATHI Mostafa

Pharmacie de Lorraine SARL

32, Bd. Rabbat El Miskini - Casablanca
tel.: 0522 25 35 40 / 0522 22 27 56
TCE : 0025 97 701000094

Dr. M. Abdel Salam HUSSEIN
CLINIQUE SPECIALISEE AL FARABI

Anesthésiste Réanimateur
7, Rue Jean Jaurès - 20080 Casablanca
Tel: 0522 47 30 30 / 0522 47 20 20 Fax: 0522 20 18 85
a.hussein@hotmail.fr



6 118001 102013

Levthyrox® 50µg.

Comprimés sécables B/30

PPV: 13,40 DH

7862160336